



# CONVENTION LFNA – PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE - BMF EN TROIS ANS

Entre les soussignés :

## **LA LIGUE DE FOOTBALL DE NOUVELLE-AQUITAINE**

Association loi 1901

Dont le siège social est situé 102 rue d'Angoulême, 16400 Puymoyen

Identifiée sous le numéro SIREN 781 843 602

Représentée par Monsieur Saïd ENNJIMI en sa qualité de Président,

*Ci-après dénommée « LFNA »,*

Et

## **[NOM CLUB]**

Association loi 1901

Dont le siège social est situé [...]

Identifié sous le numéro SIREN [...]

Représenté par [...] en sa qualité de [...],

Et

## **[NOM EDUCATEUR]**

Né le [...] à [...]

Résidant à [...]

Dont le numéro de téléphone est [...]

Il a été convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Nature du contrat**

Le présent contrat est conclu dans le cadre de la mise en place d'un parcours de formation professionnelle réalisé par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine au bénéfice des clubs évoluant au maximum en R3 séniors Garçon, R1/R2 Féminine et FUTSAL.

## **Article 2 : Objet du contrat**

### **Descriptif du parcours de formation professionnelle :**

Le parcours de formation professionnelle s'étend sur trois ans maximum. La troisième année correspond à l'inscription aux tests de sélection du BMF (Brevet de Moniteur de Football)



	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
<i>TESTS D'ENTREE</i>			<b>7h (Visio)</b>
<i>POSITIONNEMENT</i>			<b>12h (Ligue)</b>
<i>CFF1 = UC1.1</i>		32 h (district)	
<i>CFF2 = UC2.1</i> <i>CFF3 = UC3.1</i> <i>CFF4 = UC4</i> <i>ARBITRAGE</i> <i>SANTE/SECURITE</i>  <i>Stage Pratique = UC.2</i>	32 h (district)      16 h (district)	32 h (district)	32 h (district)      35 h (ligue) 346 h dont 19 h d'arbitrage
<i>FOAD+RAPPORTS</i>			60 h
<i>CERTIFICATIONS</i>	CFF3=3h (district)	CFF1=3h (district)	UC2.1 + MSP = 3 h CFF4 = 3 h (district)

### **Le contenu de la formation :**

- CFF1** : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'animation en football pour des jeunes d'U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans), en sécurité (32h)  
 UC1-1 : Mise en place d'une séquence d'animation, en sécurité, pour des U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury  
 UC1-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- CFF2** : Etre capable de mettre en œuvre une séance de préformation en football pour des jeunes d'U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), en sécurité (32h)  
 UC2-1 : Mise en place d'une séance de préformation, en sécurité, pour des U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury  
 UC2-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- CFF3** : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux séniors, en sécurité (32h)  
 UC3-1 : Mise en place d'une séance d'entraînement, en sécurité, pour des jeunes de U16 ans aux Seniors  
 UC3-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- CFF4 (32h)** : Réalisation et formalisation d'un projet de club ou de structure, en lien avec ses responsabilités, suivie d'un entretien de vingt minutes avec le jury
- Module Santé-Sécurité (35h)**: Etre capable de prendre en compte la santé des pratiquants et de sécuriser l'environnement de la pratique du football.



- **Module Arbitrage (16h) :**
  - Connaître les lois du jeu du football à effectif réduit et à 11.
  - Animer et conduire des interventions sur la sensibilisation à l'arbitrage.
  - Maîtriser la gestion administrative d'une rencontre
  - Développer des compétences à arbitrer une rencontre officielle et dans le cadre de l'entraînement.

### **Intervenants principaux : membres de l'ETR (Equipe Technique Régionale)**

#### **Article 3 : Durée du contrat**

Le présent contrat est strictement limité à la prestation de formation visée à l'article 2. Il cesse de plein droit à son terme.

Dans le cas où le candidat disposerait de l'ensemble des modules de l'année 1 alors il entrerait en formation directement en année 2. Dans le cas où le candidat disposerait de l'ensemble des modules de l'année 1 et de l'année 2 alors il entrerait en formation directement en année 3.

#### **Article 4 : Obligations de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine**

La Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine s'engage à :

- Animer l'ensemble des formations ;
- Accompagner l'éducateur sur l'ensemble du parcours de formation par l'intermédiaire d'un tuteur agréé LFNA ;
- Accompagner financièrement la structure d'accueil
- Sous réserve de la validation par l'Assemblée Générale de la modification de l'article 7 des RG LFNA, le club bénéficiera de la dérogation pour l'équipe seniors concerné. Il en sera de même pour le statut des éducateurs des districts.

#### **Article 5 : Obligations de la structure d'accueil [NOM]**

La structure d'accueil [NOM] s'engage à :

- Faciliter l'intégration de l'éducateur au sein de la structure ;
- Accompagner l'éducateur dans la réalisation de l'action structurante (CFF4) ;
- Prévenir à la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine en cas de difficultés rencontrées

#### **Article 6 : Obligations de l'éducateur [NOM]**

L'éducateur s'engage à :

- Suivre l'ensemble de la formation
- A l'issue de l'obtention de son BMF, s'engager à rester 3 saisons complètes au sein du club



- A défaut de respecter cet engagement de durée de présence, s'engager à rembourser la totalité du coût réel de la formation à la LFNA. La signature par l'éducateur de cette convention vaut clause de dédit formation.

### **Article 7 : Modalités financières**

Le coût de la formation pour le club sera de 10 € par mois (dix euros par mois),

Soit : 10 euros x 36 mois = 360 euros

La LFNA s'engage à prendre en charge le solde du coût de la formation qui s'élève à : \_\_\_\_\_ \*

(\* Indiquer ici le coût de la formation en fonction du profil du candidat (bons de formations, AFDAS etc...) – les 360 euros.

### **Article 8 : Rupture de la convention**

Toute rupture de la présente convention annule l'ensemble des dispositions des articles 4 et 7. Si la rupture est à l'origine du stagiaire, il accepte dès à présent de prendre à sa charge le coût global de la formation mentionné à l'article 7 de la présente convention. Si le club est à l'origine de la rupture, alors ce dernier accepte de prendre à sa charge le coût global de la formation.

### **Dispositions diverses**

- Le présent contrat ne crée entre les parties aucun lien de subordination, la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine demeurant libre et responsable du contenu de la formation ;
- Il est rappelé que la signature de la convention ne dispense pas l'entraîneur de se présenter aux tests de sélection du BMF la dernière année. Il devra, comme tout autre candidat, envoyer un dossier de candidature et réussir les tests.

Fait à Puymoyen le [...]

Signatures :

Le Club

La Ligue,

L'éducateur,